

Les municipalités de Chaingy à la Révolution et sous l'Empire

Commune de Chaingy

Composition des différentes municipalités et du rôle joué

par le Jacobin Jean-Baptiste BILLARD

par J.C. DUMORT de Chaingy

Avertissement

Ce document élaboré suite aux recherches effectuées par l'auteur du présent article, indique le contexte dans lequel ce travail a été mené et liste les nombreuses archives qu'il a consultées.

RPLB

L'assemblée municipale de la paroisse (1787)

Nous ne savons pas la date de l'élection de cette première municipalité, qui a tenu sa première réunion le 10 février 1788.

Les deux membres de droit sont Monseigneur Chapt de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin de Micy en tant que représentant l'abbaye qui est seigneur de la paroisse et le curé, Joseph Nicolas Renault Curé. Les dix membres élus sont le syndic, Alexis Michaux, laboureur² à Goumat et les neuf conseillers : Pierre Peron, Jacques Godard, Pierre Gilles, Etienne Chevillon, Sébastien Chevillon, Lubin Quetard, Guillaume Chevillon, Jean Deparday¹ et Etienne Thibout. Tous sont vigneronns sauf le dernier qui est marchand commissionnaire, probablement en vin. Les deux plus gros propriétaires qui habitent le village, Pierre Gilles et Etienne Thibou sont parmi les élus et le syndic est le 19° propriétaire de la commune.² Tous les membres de l'assemblée savaient signer à l'exception de Jean Deparday

L'assemblée municipale de 1790

Ont été élus à cette assemblée² : **Alexis Michaux**, maire, syndic sortant, Joseph Lorand, François Thibout, **Etienne Thibout**, Charles Venot et Lubin Quetard, officiers municipaux, **Pierre Peron**, Pierre Quetard, Pierre Houry, Marin Peron fils, **Etienne Chevillon**, Jean Houry, Pierre Lambron, Jacques Le Floch, Charles Quetard, Agnan Peron, **Jean Deparday**, Marcou Sejourné, notables et enfin Jean Baptiste Billard, procureur. On note que cinq des dix élus de l'assemblée municipale de la paroisse se retrouvent dans l'assemblée municipale de 1790. Tous les élus savent signer à l'exception de Jean Deparday et de Marcou Séjourné.

L'assemblée municipale de 1791

Du fait de la disparition du registre de cette période nous en ignorons la composition. Il est probable qu'Alexis

Michaud soit resté maire.

L'assemblée municipale de 1792

Dans le registre de Chaingy cette assemblée est couramment appelée directoire. Nous ignorons la date de son élection. Elle se compose de ²: Pierre Gilles, maire, Sébastien Brulé, Pierre Dumont, **Etienne Thibout, Marin Peron, Etienne Sejourné** et Jean Venot, Daniel Bobier, Jacques Bourdon, Pierre Goudard Pierre, **Jacques Le Floch, Alexis Michaux**, Hilaire Moreau, **Pierre Peron**, Jacques Rouilly, **Etienne Thibout, François Thibout**, et Blaise Vicard , notables. Jean Julien Perrault est agent municipal. Le maire de ce directoire est le plus gros propriétaire de la commune.

Le 3 prairial de l'an III (22 mai 1795) Alexis Michaux est élu, par ses collègues, secrétaire greffier de la commune. Il semble que ce poste soit incompatible avec la fonction de notable et il donne sa démission. Il est remplacé par Etienne Grivaux.

Les représentants de Chaingy à l'administration municipale du canton de La Chapelle-Saint-Mesmin

Tant en ce qui concerne les agents municipaux représentant Chaingy que leurs adjoints, l'historique est chaotique, probablement du fait des tensions politiques entre la gauche républicaine incarnée par Jean Baptiste Billard et la droite, plus ou moins royaliste, animée par le curé Rubline. Furent successivement agent municipal de Chaingy

-le curé Rubline, élu lors de l'assemblée du premier frimaire de l'an IV, il démissionne au bout de quatre mois, le 19 ventôse ;

-Pierre Houry élu par l'assemblée communale du 30 ventôse, qui démissionne également ;

-Jacques Le Floch. Elu en germinal de l'an VI, il est suspendu par arrêté de l'administration départementale, comme suspect trois mois et demi après son élection, puis destitué ;

-Alexis Michaux, coopté agent municipal en thermidor de l'an VI après la destitution de Le Floch.

Les adjoints furent successivement :

-Pierre Dumond élu en même temps que Rubline le premier frimaire de l'an IV. Il fait partie des sortants par tirage au sort en germinal de l'an V et est réélu par l'assemblée du 6 prairial an V. Il donne sa démission quelques jours après du fait de son grand âge ;

-Alexis Michaux coopté par l'administration municipale le 10 messidor il démissionne le 17 du même mois ;

-Charles Chavet coopté par l'administration municipale le 30messidor de l'an V ;

-Pierre Gilles Pierre élu en germinal de l'an VI.

L'administration municipale du canton comporte un commissaire du pouvoir central. Ce sera à partir du 2 nivôse an VI (12 décembre 1797) le Cambien Jean Baptiste Billard.

Les conseils municipaux entre l'an VIII et 1814

Rappelons que le maire l'adjoint et les conseillers sont nommés par le préfet qui les choisit sur une liste votée par

les habitants. Les maires de Chaingy furent successivement :

-Jacques Le Floch nommé par décret préfectoral en date du 15 pluviôse de l'an IX. Il mourut en mars 1808 ;

--Alexis Michaux. Nommé par décret préfectoral du 29 avril 1808, il démissionna en mai 1812 ;

-le baron Quetard de la Porte nommé par décret du 2 juin 1812 ;

-et enfin, suite au renouvellement quinquennal, Etienne Dumond (décret du 29 juin 1813).

Les adjoints successifs furent : Etienne Dumond (décret du 15 pluviôse an IX) auquel succéda, suite au renouvellement quinquennal, Pierre Gilles (décret du 29 avril 1808). Lors du renouvellement quinquennal de 1813 Pierre Gilles fut maintenu dans ses fonctions.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, certains, nommés en l'an IX, étaient encore conseillers en 1815. D'autres disparurent surtout en 1805/1806 et de nouveaux apparurent, sans qu'il y ait trace de leur nomination dans le registre des délibérations.

Le maire et l'adjoint demeurèrent en place lors du retour des Bourbons en 1814. Quant aux conseillers ils gardèrent leur fonction lors des trois changements successifs de régime en 1814 et 1815.

Le conseil municipal de 1815

Le registre de Chaingy ne garde trace que de l'élection d'un maire et d'un adjoint. Jacques Lardier qui fut élu maire le 21 mai 1815, n'est plus en place le 15 décembre. Il a très probablement été destitué peu après l'abdication de Napoléon le 22 juin 1815. Il n'a jamais réuni le conseil et a été remplacé par le chevalier d'Hardouineau, nommé maire par le préfet de la seconde Restauration.

Le personnel politique

Nous incluons dans cette liste les cinq députés cambiens de l'assemblée paroissiale ayant élaboré le cahier de doléances le 25 février 1790. Ces députés étaient chargés de présenter et de défendre le cahier de doléances de leur paroisse auprès du bailliage.

BILLARD Jean Baptiste, vigneron et tonnelier à Fourneaux. Elu député de l'assemblée paroissiale pour les Etats Généraux de 1789. Elu procureur de la commune à l'assemblée municipale de 1790. Nommé par le préfet du Directoire, le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797), commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration municipale du canton de La Chapelle. Billard était un jacobin à la personnalité intéressante. Nous avons retracé son histoire dans un article spécifique.

BOBIER Daniel, né en 1738 ou 1739, vigneron à la Barre. Elu notable à l'assemblée de 1792. Nommé par le préfet conseiller en l'an XII.

BOURDON Jacques, vigneron. Elu notable à l'assemblée de 1792.

BRULE Sébastien, vigneron. Elu officier à l'assemblée de 1792. Nommé par le préfet conseiller en 1813.

CHAPT de RASTIGNAC, abbé de l'abbaye de Saint Mesmin de Micy et à ce titre seigneur de la paroisse de Chaingy. De ce fait, il est membre de droit de l'assemblée de 1787. Il semble bien qu'il n'ait assisté à aucune réunion de cette assemblée. Il a été élu député du clergé d'Orléans aux Etats généraux. Il a refusé le serment constitutionnel et a été arrêté à Paris le 26 août 1792. Enfermé à la prison de l'Abbaye il est mort le 3 septembre 1792 lors des tristement célèbres massacres de septembre.

CHAVET Charles. Coopté, par les membres de l'administration municipale du canton, adjoint municipal le 30 messidor an V.

CHAVET Jacques, habitant Mègreville. Coopté, par les membres de l'administration municipale du canton, adjoint municipal temporaire de Chaingy, suite aux démissions successives de Pierre Dumond et d'Alexis Michaux.

CHAVET Jacques, propriétaire sans doute vigneron à la Tourelle. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII il n'est plus en fonction en 1808.

CHEVILLON Etienne, vigneron au quartier de l'Epine. Elu conseiller à l'assemblée de 1787 et réélu notable à l'assemblée de 1790.

CHEVILLON Guillaume, vigneron au quartier de la Groupe. Elu conseiller à l'assemblée de 1787.

CHEVILLON Pierre, propriétaire (sans doute vigneron) à la Pionnerie. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1813.

CHEVILLON Sébastien, vigneron au Cas Rouge. Elu conseiller à l'assemblée de 1787.

CURE Joseph, Nicolas, Renaud, curé de Chaingy. Membre de droit de l'assemblée de 1787, il en sera le greffier bénévole jusqu'à sa mort en décembre 1790.

DEPARDAY Jean, né en 1758 ou 1759, vigneron au quartier du Chêne Martin puis à Mègreville. Son nom est parfois, orthographié De Parday. Elu conseiller à l'assemblée de 1787 et réélu notable à l'assemblée de 1790. Marcou Séjourné et lui sont les seuls de toute la présente liste à ne pas savoir signer.

DUMONT Pierre, huissier. Sauf homonymie, il était également producteur de vin. Elu député de l'assemblée paroissiale pour les Etats généraux de 1789 et officier à l'assemblée de 1792. Elu adjoint municipal de Chaingy à

l'administration municipale du canton de La Chapelle, le premier frimaire de l'an IV (26 novembre 1795) et réélu au remplacement partiel de germinal an V, il démissionne, le 6 prairial an V (25 mai 1797),

immédiatement après sa réélection. Il prétexte son grand âge, mais il semble qu'il était suspect et ait été contraint de démissionner. C'était un homme de droite, ami de Rubline.

DUMOND Etienne, demeurant au Bourg. Nommé par le préfet, le 15 pluviôse de l'an IX adjoint de la municipalité de l'an VIII, il est nommé, toujours par le préfet, le 29 juin 1813 maire en remplacement du baron Quetard dans le cadre du renouvellement quinquennal. Il est battu par Lardier Jacques à l'élection de 1815.

GEORGEON. (prénom inconnu). Elu notable à l'assemblée de 1792.

GILLES Pierre, vigneron au quartier de la Groue puis au Bourg. Il possède une très belle signature qui ira en embellissant comme il est facile de le constater car il a fait partie de presque toutes les municipalités de cette période. Elu conseiller à l'assemblée municipale de 1787 et maire de l'assemblée de 1792. Elu adjoint municipal auprès de l'administration municipale du canton le 12 germinal an VI (1 avril 1798). Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII puis, le 9 novembre 1807, adjoint de cette municipalité. Il est confirmé à ce poste lors du renouvellement quinquennal de 1813. Il est confirmé par élection au poste d'adjoint lors du scrutin de 1815. Il est remplacé à ce poste, toujours en 1815, lors du retour de Louis XVIII par Perthuy. On sait de Pierre Gilles que c'était un modéré, pas antirépublicain, mais toujours du côté du pouvoir en place.

GODARD Jacques, vigneron au quartier de la Mardelle. Elu conseiller à l'assemblée de 1787.

GODARD Sévère. Nommé par le préfet conseiller en l'an XII.

GOUDARD Pierre Elu notable à l'assemblée de 1792.

GRAVELLE Louis Augustin (parfois nommé « de Gravelle »), propriétaire, sans doute vigneron, à Fourneaux. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII.

GRIVAUX Etienne, tonnelier au Bourg et probablement fermier. Elu notable en prairial de l'an III. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1806.

HARDOUINEAU (chevalier d') Etienne Philipe. Nommé par le préfet de l'Empire conseiller en 1811, il est le premier maire de la Restauration (décembre 1815). C'était, avant la Révolution, un noble très conscient de son rang et des égards qui étaient dus à la noblesse comme le montre l'anecdote extraite du registre des délibérations du conseil de fabrique en date du 14 décembre 1788.¹ « *Le sieur marguillier a représenté que le 15 octobre présente année, le*

Sieur Hardouineau, gendre de la dame de Pellerin l'avait assigné par exploit de Duchemin à comparaître devant monsieur le bailli de justice de Saint Mesmin, pour se voir condamné à payer la somme de 200 livres parce que lui et son consort ont fait présenter le pain béni à quelques personnes avant de l'offrir à la dame du sieur ajournant ». Nous savons, par des déclarations de Rubline, qu'il est émigré à Coblenche en 1791 et 1792. Son épouse, née Marie-Charlotte Colombe de Pellerin, ne l'a pas suivi dans l'émigration. En effet le 23 février 1793, elle fait l'objet d'un certificat de civisme délivré par la municipalité de La Chapelle, chef-lieu de canton.², Ce certificat précise qu'elle réside en sa maison de Longuevault depuis plus de cinq mois. Il donne quelques indications anthropométriques « *âgée de 23 ans, cheveux et sourcils blonds, jolie de figure* ». D'Hardouineau semble n'avoir jamais fait parler de lui pendant la Révolution. Nous savons qu'il tenait entre 1794 et 1811 et probablement aussi avant la Révolution- la ferme de Longuevault, l'une des plus petites parmi la douzaine de fermes répertoriées à Chaingy. Il était, probablement, avant la Révolution, capitaine de cavalerie³. Il a eu au moins un fils, Antoine, Philippe François Marie, né le 14 juillet 1788. Celui-ci a reçu la Légion d'honneur.

HOURY Etienne, né en 1746 ou 1747, vigneron et propriétaire au Bourg, puis à Prenay. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1811.

HOURY Jean, né en 1741 ou 1742, vigneron à Vodeté. Elu notable à l'assemblée de 1790.

HOURY Pierre, habitant au Bourg. Elu notable à l'assemblée de 1790. Elu agent municipal auprès de l'administration municipale du canton début germinal de l'an IV (mars 1796) après la démission du curé Rubline. Nommé par le préfet conseiller en l'an XII.

LAMBRON Pierre. Elu notable à l'assemblée de 1790.

LARDIER Jacques. Elu maire le 21 mai 1815. L'histoire de son très bref mandat est relatée au paragraphe sur le conseil municipal de 1815.

LORAND Joseph. Elu officier à l'assemblée de 1790.

LE FLOCH Jacques, cultivateur, probablement à la ferme de la Motte. Elu notable à l'assemblée de 1790 et réélu à l'assemblée 1792. Elu agent municipal auprès de l'administration municipale du canton le 12 germinal an VI (1 avril 1798), il est suspendu de ses fonctions par arrêté de l'administration départementale le premier thermidor (19 juillet 1798) comme suspect, sur dénonciation du commissaire Billard. Nommé par le préfet maire de la municipalité de l'an VIII, il décède, alors qu'il est fonction, le 21 mars 1808. Il fait partie des gens de droite, amis de Rubline.

MICHAUX Alexis, né en 1745 ou 1746, laboureur fermier à Goumat. Son nom s'orthographe parfois sans x et, exceptionnellement avec un « d » final. Il était syndic de Chaingy avant que l'édit royal n'institue une assemblée municipale de la paroisse. Il est élu syndic de cette assemblée municipale en 1787, député de l'assemblée paroissiale pour les Etats Généraux de 1789, maire de l'assemblée de 1790 et notable à l'assemblée de 1792. Il est coopté par les membres l'administration municipale du canton, adjoint municipal temporaire le 30 prairial de l'an V, suite à la démission de Pierre Dumond, puis élu à ce poste par l'assemblée des électeurs de la commune le 10

messidor an V (28 février 1797). Il démissionne sept jours après son élection, sans avoir siégé. Cependant, un an après, le premier thermidor an VI (1^{er} avril 1798), suite à la suspension de Le Floch, il est, à nouveau, coopté par les membres de l'administration municipale du canton comme agent municipal temporaire. Nommé par le préfet maire de Chaingy le 6 avril 1808, en remplacement de Le Floch décédé, il démissionne fin 1811 ou tout début 1812 pour cause de grand âge. Il est remplacé comme maire par le baron Jacques Quétard de la Porte. On peut penser que sa démission a été sollicitée par le préfet afin de laisser la place de maire au baron d'Empire qui venait d'être mis en retraite de ses fonctions de général. De sa très longue carrière politique il ressort qu'il était, certes, un notable modéré, mais qu'il ne devait pas être antirépublicain.

MOREAU Hilaire, vigneron. Elu notable à l'assemblée de 1792.

PELLETIER Barthélemy. Nommé par le préfet conseiller en l'an XII.

PERON Aignan. Elu notable à l'assemblée de 1790.

PERON Pierre, vigneron aux Sablons. Elu conseiller à l'assemblée de 1787 et réélu notable à l'assemblée de 1790 et à celle de 1792.

PERON Marin fils, vigneron. Elu notable à l'assemblée de 1790 et officier à l'assemblée de 1792.

PERRAULT Jean Guillaume, serrurier au Bourg. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1806.

PERRAULT Jean Julien, agent national auprès de l'assemblée municipale de 1792.

POUPARDIN Henry, cultivateur à la ferme du Goumat. Nommé conseiller municipal par le préfet le 25 mars 1812.

QUETARD Charles, né en 1739 ou 1740, vigneron. Il habite à Prenay en 1789 et est vigneron au Ratis en 1817. Elu notable à l'assemblée de 1790.

QUETARD de la PORTE Jacques, baron d'Empire, général de brigade Il est nommé maire par arrêté du préfet en date du 7 janvier 1812, en remplacement d'Alexis Michaux démissionnaire pour cause de grand âge. Jacques Quétard est né à Orléans le 5 décembre 1746⁴. Durant l'Ancien Régime, il fait une brève carrière militaire. En effet de septembre 1868 à octobre 1871 il appartient à la compagnie des Flandres casernée à Lunéville. A la Révolution, il s'engage dans le Premier bataillon de Volontaires du Loiret. Il est lieutenant-colonel dès octobre 1791 et général

de brigade en juin 1799. Il a servi dans l'armée du Rhin, l'armée d'Helvétie puis l'armée d'Italie. Il est anobli, avec le titre de baron, le 14 juin 1810. Il ajoute alors à son patronyme le nom du hameau de Chaingy, la Porte, où il possède une vigne. Il est admis à la retraite en août 1811. Peu après sa nomination comme maire de Chaingy, il est appelé à reprendre du service comme commandant d'armes à Naarden. Ceci explique qu'il fut un maire absentéiste, toutes les réunions du conseil ayant été présidées par son adjoint Dumond. Il habitait le Bézy et eut de nombreux démêlés avec la municipalité de Chaingy, avant qu'il ne soit maire et après qu'il a cessé de l'être, à propos d'un sentier juré. En effet il obstruait très régulièrement le sentier juré parallèle à la grande route qui passait juste sous les fenêtres de sa résidence. Ce sentier juré était le prolongement vers l'est de l'actuel passage de Rollinville.

QUETARD Lubin, vigneron au Cas Rouge. Elu conseiller à l'assemblée de 1787, puis officier municipal à l'assemblée de 1790.

QUETARD Pierre, habitant Prenay, vigneron. Elu notable à l'assemblée de 1790.

REGILLER Pierre. Nommé par le préfet conseiller en 1811, il n'a siégé qu'une année.

ROUILLY Jacques. Elu notable à l'assemblée de 1792.

ROZE Pierre, tonnelier au Bourg. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1806.

RUBLINE Jean Baptiste Joseph, curé de Chaingy depuis fin 1789. Elu agent municipal de Chaingy auprès de l'administration municipale du canton de Chaingy le premier frimaire de l'an IV (22 novembre 1795), il démissionne le 19 ventôse (9 mars 1796), sous prétexte qu'il quitte la commune. En fait, il est suspect. L'histoire du curé Rubline est relatée dans le chapitre sur l'église à Chaingy.

SEJOURNE Etienne Louis Jean, propriétaire à la Pionnerie. Elu officier de l'assemblée de 1792. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII, il n'est plus en fonction en 1806.

SEJOURNE Marcou. Elu notable à l'assemblée de 1790. Il ne sait pas signer

THIBOU(S)T Etienne, marchand commissionnaire, très probablement en vins, et propriétaire vigneron au Bourg. Elu conseiller à l'assemblée de 1787, député de l'assemblée paroissiale pour les Etats Généraux de 1789, officier municipal à l'assemblée de 1790 et notable à l'assemblée de 1792. Nommé par le préfet conseiller de la municipalité de l'an VIII.

THIBOUT François. Il porte parfois le sobriquet de « le Blois » ou « le Blouet », vigneron. Elu officier municipal à l'assemblée de 1790 et notable à l'assemblée de 1792. Il est nommé par le préfet conseiller en 1809.

VENOT Charles. Elu député de l'assemblée paroissiale pour les Etats généraux de 1789 et officier municipal à l'assemblée de 1790.

VENOT Jean, vigneron. Elu officier à l'assemblée de 1792.

VICARD Blaise. Elu notable à l'assemblée de 1792.

Comme on peut s'y attendre dans un village où la vigne dominait l'économie, l'essentiel du personnel politique local est composé de vignerons. On notera que, durant la Révolution, les quelques cultivateurs qui sont les personnes les plus aisées de Chaingy, ne participent pas à la gestion municipale, soit qu'ils ne sont pas élus par leurs concitoyens presque tous vignerons, soit qu'ils souhaitent se tenir loin du pouvoir

révolutionnaire. Une seule exception ; Jacques Le Floch. Par contre, plusieurs d'entre eux font partie des conseillers municipaux nommés de l'Empire.

[1](#) Archives paroissiales de Chaingy. AD cote 67.J 2.

[2](#) Voir à ce sujet le chapitre sur les suspects et la suspicion.

[3](#) Il y a dans la *Liste des gentilshommes qui ont comparu à l'assemblée de l'ordre de la noblesse du baillage d'Orléans... au mois de mars 1789*, trois Hardouineau dont l'un prénommé Michel-Philippe-Etienne est « chevalier, capitaine de cavalerie ».

[4](#) La carrière du baron Quétard de la Porte figure dans le *Dictionnaire bibliographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire* de SIX Georges, Saffroy éditeur, Paris, 1934, Tome II, page 339.

[?](#) On dirait aujourd'hui fermier.

[1](#) On trouve les deux orthographe de Parday et Deparday.

[?](#) La référence est le rôle d'imposition de l'an XII conservé en mairie.

[?](#) Dans cette liste figurent en **italique gras** les personnalités qui étaient déjà élues de l'assemblée de 1787.

[?](#) Dans cette liste figurent en **italique gras** les personnalités qui faisaient déjà partie soit de l'assemblée de 1787, soit de celle de 1790.

Annexe : une personnalité marquante de Chaingy : le jacobin Jean Baptiste Billard

Nous prenons contact avec le citoyen Jean-Baptiste Billard, le 25 février 1789. Ce jour là l'assemblée des Cambiens, réunie au banc d'œuvre de l'église, l'élit, avec quatre autres Cambiens, député de la paroisse. Ces députés sont chargés de porter le cahier de doléances de Chaingy, qui vient d'être adopté, au chef lieu du bailliage. Onze mois plus tard, le 24 janvier 1790, a lieu l'élection de l'assemblée municipale de la commune de Chaingy, suite à la loi du 14 décembre 1789 instituant les communes et les conseils municipaux. Billard est élu président du bureau du vote puis procureur de la commune de Chaingy. Il est indiqué qu'il est tonnelier. Nous apprendrons qu'il est aussi vigneron: Cumuler le métier de vigneron avec celui de tonnelier était fréquent à cette époque.

Billard a la confiance des autorités du district puisqu'il est nommé par elles, en août 1793, commissaire au niveau du canton pour la levée de 30 000 cavaliers. A ce titre il préside, à la Chapelle, au tirage au sort des dix jeunes appelés du canton et il effectue des réquisitions de chevaux.

La Convention montagnarde et la réaction thermidorienne

Un autre aspect de Billard apparaît le 14 vendémiaire de l'an III (5 octobre 1794), deux mois après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur. Ce jour là le citoyen Thibout rend compte à l'Assemblée municipale de Chaingy d'une mission que lui avait confiée, la veille, ladite assemblée municipale : goûter et marquer chez 99 vigneron de la commune le vin réquisitionné pour les besoins de l'armée¹. Lisons ce que rapporte Thibout à l'assemblée municipale « *Je me suis présenté chez le Cn Jean-Baptiste Billard, vigneron à Fourneaux pour requérir la pièce de vin attribuée à la République dans son cellier. Celui cy s'est permis à mon égard toutes sortes de mauvais propos et diatribes. Il m'a dit que son vin ne sortirait pas ainsi, qu'il consentait d'en fournir une [pièce] mais qu'il fallait que moi, Etienne Thibout, luy en donnât une reconnaissance en mon nom et point au nom de la Réquisition, qu'il saurait bien se venger, qu'il y en aurait plusieurs d'entre nous qui y PASSERAIENT², avant peu, qu'il avait même donné son BLANC SIGNE³ pour cet effet et autres menaces dont je ne peux me rappeler toutes les expressions* ».

A la suite de ce compte rendu du citoyen Thibout, l'agent national de la commune à déclaré que « *depuis longtemps ce même homme se plaisait à insulter le corps municipal par de semblables menaces, que nous avons déjà reçu des plaintes du comité de surveillance qui avait été insulté par ledit Billard, lui disant qu'il se vengerait avant peu et qu'il avait Robespierre et Collot d'Herbois dans sa poche* ». Billard prononçait ces menaces pendant la Terreur. Il y avait de quoi s'inquiéter si vraiment il était en relation, sinon avec les deux figures nationales qu'il cite, du moins avec les membres du comité révolutionnaire d'Orléans.

Mais ces temps viennent de s'achever et l'agent national de la commune de Chaingy ne craint pas de se déclarer excédé par l'attitude de Billard. L'assemblée municipale de la commune rédige une lettre au district d'Orléans lui faisant part du « *refus et des obstacles opposés par ledit Billard à ladite réquisition ainsi que des menaces journalières faites par cet homme vindicatif.* » L'agent général la porte de suite au district⁴.

Sept mois plus tard, le 26 germinal an III (15 avril 1795) le citoyen Billard, à la demande du citoyen Lariette, commissaire de police délégué à Chaingy, est condamné à être désarmé « *comme ayant voulu tirer parti du régime inique qui nous a gouverné quelque temps pour satisfaire ses haines et vengeance particulières* »⁵. Le maire s'est transporté chez Billard, accompagné du commissaire et d'un gendarme et a saisi un fusil double.

Le 6 brumaire suivant (28 octobre 1795), Billard assigne l'assemblée municipale de la commune de lui restituer l'arme et les munitions qui avaient été enlevées chez lui, ce qui est fait le jour même.

On retrouve le Jean Baptiste révolutionnaire le 19 nivôse de l'an VI (8 janvier 1798). Ce jour-là il « *dépose sur le bureau l'ampliation de l'arrêté du Directoire en date du 2 nivôse portant sa nomination de commissaire du pouvoir exécutif, près de l'administration municipale du canton en remplacement du citoyen Boilleau* »⁶. Il « *jure haine à la Royauté et fidélité à la République et à la Constitution de l'An trois* ».

Peu après sa nomination, le 12 pluviôse (31 janvier), il offre à boire, devant son domicile, aux citoyens du cortège composé des autorités du canton et des gardes nationales de La Chapelle-Mesmin, Jean-de-la-Ruelle et Chaingy. Le cortège était parti de La Chapelle et se rendait à Chaingy pour planter un arbre de la Liberté sur la place du bourg.⁷ Nous apprenons à ce propos que Billard habite à l'angle de la grande route et du chemin qui conduit au bourg. On n'oublie pas de porter « *la Santé à la République et à ses Législateurs* ».

On note un raidissement républicain et surtout anticlérical de l'administration municipale du canton lorsque Jean Baptiste Billard remplace Boilleau, un bourgeois modéré, comme commissaire du Directoire. On revient aux noms déchristianisés de La Chapelle-Mesmin et Jean-de-la-Ruelle, utilisés lors de la Terreur puis abandonnés. Plusieurs mesures visant à mieux surveiller le culte et à proscrire tous signes religieux à l'extérieur sont prises. Lorsque les théophilanthropes se manifestent à La Chapelle et à Chaingy, l'administration les favorise dans l'utilisation du temple commun. Les nombreuses fêtes républicaines sont célébrées avec faste et les compte rendus de ces cérémonies sont rapportés longuement dans le registre. Le soutien que Billard apporte clairement aux théophilanthropes laisse penser qu'il était membre de cette église, mais si nous avons pu trouver une liste de théophilanthropes chapelais, nous n'avons rien de tel pour Chaingy.

Bien plus grave est l'arrestation et la déportation des curés de Chaingy et de La Chapelle-Mesmin. Rubline, curé de Chaingy rapporte ainsi les faits en 1801, après son retour d'exil : « *Le 26 mars 1798, à six heures du matin, par ordre du Directoire exécutif de la République française, sur dénonciation du nommé Jean Baptiste Billard, alors commissaire du susdit Directoire auprès de l'administration municipale du canton de La Chapelle, je fus arrêté par trois gens d'armes* »⁸. Peu après le curé Rubline sera déporté en Guyane ainsi que Poignard, son collègue de La Chapelle. Si l'arrestation est indéniable, l'accusation contre Billard est portée par la victime Rubline.

Que révèlent les autres sources sur cette affaire ? Le 12 germinal de l'an VI (1 avril 1798), soit cinq jours après l'arrestation de Rubline, Jacques Le Floch est élu agent municipal de Chaingy. En thermidor de l'an VI, le commissaire Billard écrit au commissaire auprès du Directoire du district du Loiret une lettre dénonçant ledit Le Floch comme étant « *désigné comme un zélé partisan du nommé Rubline ministre du culte catholique de cette commune, condamné à la déportation par arrêté du Directoire, qu'il propage le fanatisme dans la commune, que c'est aux partisans de ce prêtre qu'il doit sa nomination aux fonctions qu'il exerce et que, dans tous les temps il s'est montré l'ennemi des principes du gouvernement et notamment à l'assemblée [municipale] primaire du premier germinal an V, où il s'est mis à la tête d'un parti royaliste et fanatique* »⁹. L'administration du Loiret fait sienne cette dénonciation et prend un arrêté suspendant de ses fonctions d'agent municipal de Chaingy le citoyen Le Floch. Ce dernier se défend, en attaquant Billard, comme en témoigne la lettre de l'administration municipale du canton de la Chapelle à l'administration centrale du Loiret¹⁰. « *Nous sommes informés que le citoyen Le Floch, notre collègue suspendu, a colporté dans les différentes communes de notre canton une pétition à signer dont le but tend à ôter à notre commissaire la confiance de nos concitoyens. Cette manœuvre sourde et astucieuse ne peut être que le fruit de la vengeance de ce que le citoyen Jean Baptiste Billard a su le connaître et s'opposer à ses desseins secrets et aussi pour tâcher de lui jeter tout l'odieux au sujet de la déportation des deux curés de La Chapelle-Mesmin et de Chaingy.* » Le président de l'administration municipale assure que tout ceci est faux : « *Toutes les inculpations portées dans la requête du citoyen Le Floch n'ont pas même l'apparence de la vérité et ne sont que le fruit de la cabale et de l'intrigue. C'est lorsque le républicain est calomnié que nous regardons comme la premier et le plus beau de nos devoirs de prendre sa cause et sa défense. Nous avons cru devoir lui rendre ce témoignage mérité afin de faire tomber dès leur origine les calomnies que la malice et la méchanceté cherchent à répandre sur un aussi bon républicain. Il n'en a été que trop souvent la victime, pour hésiter à courir au-devant et en repousser les traits empoisonnés avec l'égide de la vérité qui doit mettre à couvert les amis du Gouvernement et des Lois. Nous nous flattons que cette lettre sera la pierre de touche qui vous servira à connaître le vil alliage du mensonge de l'or pur de la vérité* »¹¹. Tous les membres de l'administration municipale ont signé.

Nonobstant ces dénégations, il est probable que Billard a été l'instrument de l'arrestation et la déportation des deux curés. Cela dit le curé Rubline était suspect avant la nomination de Billard et, surtout, la dénonciation des ennemis de la République faisait expressément partie de son rôle de commissaire du Directoire.

On trouve une autre intervention anticléricale de Billard en l'an VIII. Une institutrice privée, donc non officielle, la citoyenne Rouilly, exerçait alors à Chaingy. Elle avait eu l'imprudence de faire passer au curé de la commune un billet dans lequel elle annonçait qu'elle n'enseignerait les enfants que suivant « *l'Ancien Régime* »¹². Billard a connaissance de ce billet et fait diligenter une visite du jury d'instruction publique composé de deux membres assistés de lui-même et de l'agent municipal de Chaingy, tous deux revêtus des marques de leur fonction. « *Arrivés à la demeure de ladite institutrice, nous avons remarqué avec surprise à la porte extérieure de la maison une croix peinte sur ladite porte. Etant entrés dans l'intérieur de la classe y avons vu deux crucifix placés à des endroits différents et une grande croix de bois attachée le long des murs [...] Nous avons examiné les livres des enfants et nous n'y avons trouvé que des vies de Jésus-Christ, des catéchismes du diocèse et des livres d'évangile mais pas un seul livre du nouveau gouvernement.* » Les inspecteurs font des remontrances à la citoyenne Rouilly qui y répond vertement « *qu'elle n'était point salariée de la nation, qu'elle s'en f[outait], qu'elle instruirait malgré nous* ». De rage la citoyenne Rouilly s'en prend à l'un des membres du jury d'instruction

publique et au commissaire Billard qu'elle cherche à saisir par « son sautoir, insigne de sa fonction ». Suite à cette visite l'administration municipale du canton suspend de ses fonctions d'institutrice la citoyenne Rouilly.

Nous noterons encore une initiative malheureuse, purement technique celle-ci, de Billard. Fin ventôse de l'an VIII (mars 1800), il demande et obtient la vente des outils, acquis en 1788 ou 1789 en vue de réparer la route du bourg à Fourneaux, réparation toujours en suspens.

Durant son mandat, Billard a eu par deux fois affaire à la justice. Il a été jugé et condamné dans la première affaire, qui a dû avoir lieu au début de l'an VII et que l'on peut résumer ainsi¹³. Billard a été insulté près de chez lui par le fils Dumont, dont le père avait été garde du ci-devant abbé de Saint Mesmin. Après une courte hésitation, je me suis « *approché de lui et lui présentant mon pistolet dont j'avais eu la précaution de retenir le ressort, je lui ait fait les reproches que méritait sa conduite et, sans lui avoir fait d'autre mal que de lui présenter proche de la bouche, je me suis retiré* ». Billard a été condamné à une amende par le tribunal de police correctionnel. Il convient de noter que les Dumont père et fils font partie des ennemis politiques de Billard.

La seconde affaire est plus grave. Billard est accusé, par un certain Marchand, d'avoir profité de son poste pour faire réformer plusieurs conscrits cambiens, d'avoir protégé des insoumis en ne faisant pas appel à la gendarmerie d'Orléans pour les arrêter et enfin d'avoir tenté de corrompre le général chargé du recrutement dans le Loiret en glissant au chevet de son lit une somme de 900 francs. Il se défend de ces accusations dans un mémoire, en date du 29 prairial an VII (17 juin 1799) adressé au citoyen Gentil, commissaire du Directoire auprès de l'administration centrale du Loiret¹⁴. Il a dû être lavé de ces soupçons car on voit mal comment, dans le cas contraire, il aurait gardé sa fonction de commissaire du Directoire auprès de l'assemblée municipale. Nous ne pouvons pas résister au plaisir de citer le début du mémoire au citoyen Gentil, qui est un nouveau témoignage de l'emphase de l'époque « *Dans un moment où les départements du midi et de l'ouest voient sous leurs yeux massacrés les membres des autorités constituées, dans un temps où la désorganisation générale semble vouloir se mettre à l'ordre du jour, où les anges de la paix sont égorgés au mépris de toutes les lois naturelles et sociales, j'aurais été surpris que la Nation ne se fut pas agitée en tout leur intérieur pour peindre des couleurs les plus noires et déverser la défaveur et le mépris sur les fonctionnaires patriotes et leur faire boire à longs traits le poison de la calomnie qu'ils avaient broyé dans l'ombre et préparé dans les ténèbres* ».

Le Consulat

En frimaire de l'an IX (décembre 1800) le préfet nomme Le Floch maire de Chaingy. Les temps ont changé. Le Directoire a cédé la place au Consulat, et Billard n'est plus du tout dans le sens de l'histoire. Nous le retrouvons six ans plus tard, mêlé à un fait divers peu glorieux. Le 27 juillet 1806, comparaissent devant Le Floch, maire, les sieurs Pierre Gilles, propriétaire demeurant au Bourg et Joseph Thorin, maçon. Ils ont déclaré que « *le 10 mai dernier le nommé Jean Baptiste Billard, sans état, demeurant quartier de Fourneaux, s'est permis de présenter deux pistolets à la figure des nommés Léonard, François Fouzy, Jean Baptiste Constant et Fournier, tous quatre ouvriers maçons dudit Thorin, lesquels étaient à faire leur travail dans la cave du sieur Pierre Gilles, actuellement propriétaire de la maison appartenant cy-devant à Billard, et ce sans aucune cause légitime [...]* Dans le courant de l'an IX le même Billard s'est permis de présenter au sieur Jean Dumond, propriétaire demeurant au quartier de l'Epine et en présence de plusieurs témoins un pistolet à la bouche, dont il lui a même ôté la peau de la lèvre inférieure avec le bout du canon du pistolet, dont jugement a été rendu au tribunal correctionnel d'Orléans qui l'a condamné suivant la rigueur de la loi ». Gilles et Thorin demandent que Billard soit désarmé « *afin d'éviter les excès qui pourraient résulter de la part de ce dernier* »¹⁵.

Ne croyez pas que Billard, violent et révolutionnaire, était un gueux ou un vigneron pauvre. En l'an XII il était classé huitième parmi les propriétaires terriens habitant la commune. C'était aussi un homme instruit et même cultivé. La lettre à Labbé et le mémoire à Gentil, cités dans l'affaire de corruption de l'an VII, témoignent d'une orthographe excellente et d'un style tout à fait correct.

¹ Ce qui suit figure dans le registre de Chaingy à la date du 14 vendémiaire, an III.

[2](#) Souligné dans le texte.

[3](#) Egaleme^{nt} souligné. Nous écrivons aujourd'hui « blanc seing ».

[4](#) Registre de Chaingy, 14 vendémiaire an III.

[5](#) Convention montagnarde, plus connue sous la dénomination de TerrRdC, 26 germinal an III. Le régime inique dont il est question est, bien sur, celui de la Conveeur.

[6](#) Registre de La-Chapelle, 19 nivôse an VI

[7](#) Registre de La-Chapelle, 12 pluviôse an VI.

[8](#) Note non datée ajoutée à la fin du registre de catholicité de 1795-1798. Archives de la paroisse de Chaingy, AD cote 67 J 6.

[9](#) Registre de La-Chapelle, le 1 thermidor an VI.

[10](#) Lettre reproduite dans Registre de La-Chapelle, le 30 thermidor an VI.

[11](#) Bel exemple de style républicain ampoulé.

[12](#) Registre de La-Chapelle, le 25 frimaire an VIII. Rubline étant en exil nous ignorons qui était ce curé. « L'Ancien Régime » signifie l'utilisation des anciens manuels.

[13](#) D'après une lettre, en date du 27 prairial an VII, de Billard au citoyen Labbé, ancien commissaire du Directoire auprès du département. La pièce, non signée, se trouvant dans les archives de La-Chapelle, on peut penser qu'il s'agit d'un brouillon. Archives municipales de La-Chapelle, cote 2 I 1.

[14](#) Archives municipales de La-Chapelle, Cote 2 I 1. Même remarque que ci-dessus, d'autant plus que le document comporte plusieurs ratures.

[15](#) Registre de Chaingy, le 27 juillet 1806. Sans état signifie probablement retraité. De ce qui résulte de sa participation à la plupart des assemblées municipales depuis 1888, Gilles est, certes, un notable mais ne paraît pas antirépublicain.